

<b>Programmes offerts</b>	Achat standard, transfert (y compris le transfert d'une hypothèque subsidiaire), immeuble locatif, travailleurs indépendants (solution A ) [déclaré], Nouveaux arrivants au Canada, achat avec rénovations, résidence secondaire, mise de fonds empruntée ou multisource
<b>Objectif du prêt</b>	Ratio prêt-valeur jusqu'à 95 % (maximum de 1 à 2 unités); RPV jusqu'à 90 % (de 3 à 4 unités) Transfert sans frais d'hypothèque à charge accessoire sans frais : Un maximum de 3 000 \$ de nouveaux fonds peuvent être capitalisés afin de contribuer à couvrir les frais de quittance, les frais administratifs, les intérêts courus et les pénalités à verser au prêteur cédant. Immeubles locatifs – grands centres urbains seulement, aucun condominium, de deux à quatre logements (aucun logement unifamilial) Ajouter 5 p. b. aux taux standards pour le revenu déclaré des travailleurs indépendants (solution A) [achats seulement] : <ul style="list-style-type: none"> <li>• RPV jusqu'à 65 % (assuré en aval, le prêteur doit payer la prime)</li> <li>• RPV de 65,01 à 90 % (assuré, l'emprunteur doit payer la prime)</li> </ul> Prêt-relais offert; communiquez avec le directeur régional du prêteur pour obtenir des renseignements supplémentaires.
<b>Montant du prêt</b>	Montant du prêt hypothécaire minimal : 50 000 \$ (min. de 150 000 \$ pour un transfert). Montant du prêt hypothécaire maximal : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prêt hypothécaire à ratio élevé : 924 999,10 \$ plus la prime</li> <li>• Prêt traditionnel : maximum de 999 999,99 \$</li> <li>• Prêt hypothécaire sans assurance : maximum de 1 000 000 \$ sous réserve des paramètres de l'échelle mobile</li> <li>• Revenu déclaré (solution A) : 750 000 \$ dans les régions métropolitaines de Toronto, Calgary et Vancouver; max. de 600 000 \$ pour le reste du Canada</li> <li>• Immeubles locatifs : 750 000 \$ dans les régions métropolitaines de Toronto, Calgary et Vancouver; max. de 600 000 \$ pour le reste du Canada</li> </ul> <i>Des exceptions pour des prêts d'un montant plus élevé peuvent être envisagées au cas par cas; communiquez avec votre directeur régional pour obtenir des renseignements supplémentaires.</i>
<b>Termes</b>	FIXES : 1, 2, 3, 4, 5, 7 et 10 ans VARIABLES : 3 et 5 ans (peut être converti en un terme fixe égal au terme le plus rapproché et supérieur à la durée restante du terme actuel, c.-à-d. 1,4 an, doit être converti en un terme de 2 ans ou plus).
<b>Amortissement</b>	Minimum : 10 ans. Maximum : 25 ans
<b>Fréquence des versements</b>	Mensuel / deux fois par mois / aux deux semaines / hebdomadaires (des versements accélérés sont également offerts)
<b>Taux d'intérêt</b>	Taux garanti pour 120 jours. L'emprunteur a droit à une baisse de taux unique jusqu'à cinq jours avant la clôture. Fixe : L'intérêt est composé deux fois par année, non à l'avance Variable : L'intérêt est composé mensuellement, non à l'avance
<b>Propriété et emplacement</b>	Résidence principale (d'une à quatre unités), immeubles locatifs / à revenu (de deux à quatre unités), résidence secondaire (maximum d'une unité), nouvelles constructions et propriétés existantes. Logements résidentiels facilement commercialisables, situés dans des marchés où la demande de revente est démontrée de façon continue. La propriété doit être située dans un endroit qui est acceptable pour le prêteur, et elle doit être convenable et disponible pour une occupation à longueur d'année. De plus, la propriété doit répondre aux critères suivants : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Zonage résidentiel</li> <li>2. Entièrement autonome</li> <li>3. Durée de vie économique restante &gt; Amortissement demandé + cinq ans</li> </ol> Les nouvelles constructions doivent être couvertes par un programme de garantie des maisons neuves approuvé par le prêteur.

<p><b>Restrictions relatives aux propriétés</b></p>	<p>Population minimale : Le prêteur consentira des prêts dans les zones comptant au moins 5 000 habitants.</p> <p>Superficie minimale : au moins 750 pieds carrés (le condo doit être d'au moins 500 pieds carrés et compter au moins 1 chambre séparée).</p> <p>Inadmissibles : biens à bail, usage saisonnier ou accès saisonnier, partage / propriété partagée ou participation fractionnaire, pools locatifs, condos locatifs, maisons flottantes, maisons de chambres et pension, maisons avec accès à l'eau seulement, propriétés avec clauses restrictives, installations de culture ou réputées assainies, logements coopératifs ou en copropriété, maisons mobiles ou modulaires, maisons patrimoniales ou maisons historiques désignées, propriétés en multipropriété, logements avec bail viager, maisons géothermiques et dômes, propriétés commerciales et industrielles, exploitations agricoles (y compris les fermes d'agrément), terrains vacants, régions rurales de moins de 5 000 habitants, maisons en bois rond, maisons dans les réserves, propriétés louées avec option d'achat, construction de câbles post-tension, propriétés dont les réparations sont incomplètes, y compris les condominiums dont les travaux d'assainissement sont incomplets, fondations autres qu'en béton ou en blocs de béton coulé, ou en socle/pierres en béton.</p>
<p><b>Notes de crédit et bureau de crédit</b></p>	<p>Les dossiers assurés à ratio élevé ou faible exigent une note Beacon minimale de 640 pour tous les demandeurs.</p> <p>Les dossiers assurables à faible ratio exigent une note Beacon minimale de 680 pour au moins un demandeur et une note Beacon minimale de 640 pour tout autre demandeur.</p> <p>Les dossiers non assurés à faible ratio exigent une note Beacon minimale de 680 pour tous les demandeurs.</p> <p>Les programmes spécialisés peuvent avoir des exigences supplémentaires en matière de note Beacon.</p> <p>Les demandeurs qui contribuent à un revenu doivent avoir deux activités de crédit établies qui font rapport pendant 12 mois.</p> <p>Une note Beacon de « zéro » en raison d'antécédents de crédit insuffisants n'est permise que dans le cadre des demandes de Nouveaux arrivants au Canada. Nous autoriserons le revenu provenant d'une note Beacon de « zéro » que si un crédit de remplacement suffisant a été démontré et qu'il respecte les lignes directrices de l'assureur.</p> <p>L'information du bureau de crédit ne doit pas dater de plus de 30 jours au moment de la soumission.</p>
<p><b>Privilèges associés aux remboursements anticipés</b></p>	<p>Jusqu'à 20 % du capital initial, par année, sans pénalité. Versements multiples autorisés (minimum de 100 \$).</p>
<p><b>Hausse des versements</b></p>	<p>Fixes et variables : option d'augmenter les versements à concurrence de 20 % du montant enregistré initial, sans pénalité, chaque année anniversaire.</p> <p>Modifications à la prime (variables seulement) : le versement du capital et de l'intérêt sera rajusté chaque fois qu'une modification à la prime du prêteur aura été apportée, à compter du versement suivant la modification.</p>
<p><b>Pénalités pour remboursement intégral du prêt</b></p>	<p>Taux fixe : montant correspondant à 3 mois d'intérêt ou montant résultant de l'écart de taux d'intérêt (selon le taux affiché par le prêteur), selon le plus élevé des deux montants. Pour les termes supérieurs à 5 ans à taux fixe, si le remboursement anticipé est effectué après les 5 premières années du terme, seuls des frais de remboursement anticipé de 3 mois d'intérêt calculés sur le montant non remboursé du prêt sont exigés.</p> <p>Taux variable : montant correspondant à 3 mois d'intérêt au taux en vigueur des clients</p>
<p><b>Prise en charge et transférabilité</b></p>	<p>Offertes après détermination de l'admissibilité.</p> <p>Le prêteur permettra un <b>écart maximal de 30 jours dans le cas d'un transfert</b></p>
<p><b>Évaluations</b></p>	<p>Le prêteur n'exige pas toujours une évaluation. Si une évaluation complète est demandée :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dans le cas des prêts hypothécaires à ratio élevé, le coût sera habituellement assumé par l'assureur hypothécaire (autre que pour les ventes privées).</li> <li>2. Dans le cas des prêts hypothécaires traditionnels, le coût sera assumé par l'emprunteur (autre que pour l'échange ou le transfert) et l'évaluation doit être effectuée par un évaluateur approuvé par le prêteur.</li> </ol>
<p><b>Impôts fonciers</b></p>	<p>Par défaut, les impôts sont perçus par le prêteur et payés au nom de l'emprunteur lorsque le RPV est supérieur à 80 %. <i>Des exceptions peuvent être permises au cas par cas, voir la fiche de renseignements sur les impôts fonciers pour plus de détails.</i></p>
<p><b>Remarques spéciales</b></p>	<p>Le prêteur demande que tous les prêts hypothécaires soient assortis d'une assurance titres souscrite par le prêteur.</p>